



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-55276>

Département(s) de publication : 23

Annonce n° 25-55276

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Correspondant : MME SIMONET Valérie, Présidente

Adresse : Hôtel du département, B.P. 250 23011 GUERET

Coordonnées :

Téléphone : 0544302323

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://www.creuse.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : RD65 - Sécurisation des écoulements des eaux pluviales « Peyroux-Château »

Commune de Saint-Chabrais

Lieu de livraison : Peyroux-Château, 23130 SAINT CHABRAIS

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Les travaux à exécuter sur cet aménagement sont les suivants : - Installation de chantier et organisation de chantier, - Exécution des fouilles avec ou sans blindage et mise en remblais ou en dépôts définitifs, - Démolition de l'aqueduc, - Fourniture et pose de canalisations destinées à l'écoulement des eaux, en PVC avec les accessoires nécessaires, - Fourniture et pose de canalisation destinées à l'écoulement des eaux, en béton armé série 135A, avec les accessoires nécessaires, - Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31.5 secondaire pour les fouilles, - Fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/31.5 primaire pour les accotements, - Reconstitution d'accotement, - Fourniture et pose de regards, - Fourniture et pose des têtes de sécurité, - Reconstitution et réfection de chaussée, - Fourniture et mise en oeuvre de la grave émulsion, - Réalisation d'un enduit de cure, - Réalisation d'un enduit bicouche, - Curage des fossés, - Etablissement des plans de récolement et les plans d'exécutions, - Réalisation du dossier ouvrage exécuté. La durée du marché court à compter de la date de notification jusqu'à la réception des travaux incombant au titulaire (après complète réalisation des travaux, repliement des installations de chantier, remise en

état des terrains et des lieux et réception des travaux). Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à 30 jours (hors période de préparation). La période de préparation est fixée à une durée de 10 jours

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : La candidature et l'offre seront présentées par une seule entreprise ou par un groupement. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements. Pour tout groupement, un mandataire doit être désigné. En cas de défaillance du mandataire du groupement, les membres du groupement sont tenus de lui désigner un remplaçant dans les conditions fixées à l'article 52.7.2 du C.C.A.G.-Travaux

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (en points) : 50%
- Valeur technique (en points) : 40%
- Démarche environnementale (en points) : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/06/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 25DR07

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/> Code NUTS : FRI22 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 Fax : 0555339160 Mel : greffe.ta-limoges@juradm.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif

de Limoges, 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 Fax : 0555339160Mel : greffe.ta-limoges@juradm.fr A titre indicatif, le commencement des travaux est prévu en été 2025. Pour des raisons de qualité d'exécution et de sécurité des usagers, l'excavation de la chaussée et le remblaiement de celle-ci devront être exécutés de façon concomitante. Le titulaire du marché ou le mandataire en cas de groupement, devra organiser son intervention en prenant en compte l'exécution simultanée des prestations correspondantes. L'ensemble des travaux sera réalisé sous coupure de la RD et l'accès au chantier sera interdit au public pendant toute la durée des travaux. Il est important de noter la présence de réseaux souterrains et aériens. L'entrepreneur devra coordonner ses travaux avec ceux des concessionnaires de réseaux pour libérer les emprises nécessaires. Une clause de réexamen est prévue à l'article 1.6 du Règlement de la consultation. Les procédures de recours sont renseignées à l'article 10 du Règlement de la consultation. Entreprises désirant se rendre sur le site : prendre rendez-vous et s'adresser à Monsieur Sébastien JANOT, Tél : 05.87.80.91.50, Port : 06.09.10.03.55, mail : sejanot@creuse.fr. Une attestation de visite sera délivrée

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2025